



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 16 mai 2019, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide à l'unanimité (19 voix)**

1. De réaliser les travaux de transformation de la partie bistro de l'Auberge du Lion d'Or, sise place Pierre-Gautier 5.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 480 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2019

Cologny, le 24 mai 2019

Le Président du Conseil municipal :

Pascal HORNUNG

